

Comment développer le marché de la géothermie ?

Pour développer en France la géothermie à basse température, sont nécessaires notamment des outils de dimensionnement et d'optimisation, ainsi qu'une simplification de la réglementation. C'est ce qui ressort d'un récent colloque organisé par l'Ademe, le CSTB et le BRGM. Il faudrait également des opérations de référence "qui puissent être visitées". Il faudrait aussi un démonstrateur géothermique (autrement dit, une installation pilote) par département en ce qui concerne les sondes verticales et, en matière de capteur géothermique "compact", au moins un démonstrateur pour toute la France. Autre demande formulée lors du colloque : la création d'une association nationale de la géothermie. Pour faire naître cette structure de représentation et de promotion de la géothermie, l'Ademe et le BRGM vont organiser le 16 février prochain à Paris une réunion à laquelle ils invitent tous les acteurs susceptibles de rejoindre cette future association : fabricants, BET, installateurs, foreurs, etc.

Chaleur renouvelable : les aides publiques montent en puissance

Près de 300 projets aidés pour une production énergétique future de près de 200 000 tep : tel est le bilan 2009 du Fonds Chaleur, qui, l'an passé, a accordé 168,5 millions d'euros de subventions. Par ailleurs, le ministre Jean-Louis Borloo a sélectionné, la semaine dernière, 32 projets d'unités de cogénération alimentées à partir de biomasse. Ces projets, auxquels participent notamment Dalkia et Cofely, représentent une puissance totale de plus de 250 MW et pourront bénéficier d'un tarif préférentiel d'achat de l'électricité (145 euros/MWh en moyenne). Ces projets doivent représenter un investissement d'environ 750 millions d'euros, avec un soutien public de 150 millions par an pendant vingt ans, souligne-t-on au ministère Borloo. M. Borloo a annoncé, d'autre part, qu'un nouvel appel d'offres pluriannuel, portant sur 800 MW, serait lancé dans les prochaines semaines. pour des unités de cogénération de puissance supérieure à 12 MW.

Un nouveau site Web répertorie les professionnels de la maintenance de chauffage

Le groupe Afnor et le syndicat professionnel Synasav viennent de créer un site Internet de mise en relation des particuliers (ou entreprises) avec quelque 500 établissements d'entretien ou de dépannage de chauffage (chaudières gaz, fioul ou au bois, pompes à chaleur, énergie solaire, etc.). Ces sociétés, toutes membres du Synasav, mettent en pratique les normes NF X 50-010 (chaudières gaz) ou NF X 50-011 (chaudières fioul) ou encore les référentiels techniques de la profession, indique un communiqué commun Afnor/Synasav diffusé vendredi dernier. Voici l'adresse de ce site Web : www.services.afnor.org/chauffage. Le Synasav (Syndicat national des entreprises de maintenance et des SAV) regroupe 300 entreprises sur 800 sites, soit quelque 8000 salariés, dont plus de 5000 techniciens.

EN BREF

- CHALEUR RENOUVELABLE. Le Syndicat des EnR vient d'indiquer que, en France fin 2009, il y avait 540000 équivalents-logements équipés de solaire thermique et 500 000 de pompes à chaleur, ainsi qu'un parc installé de six millions d'appareils de chauffage domestique au bois. Le syndicat a précisé que, l'an passé, la production de chaleur avait été de 7,4 Mtep en chauffage domestique au bois et de 2,8 Mtep pour les bois et déchets brûlés dans les secteurs collectif, tertiaire et industriel. Il a estimé par ailleurs que le fait que, en matière de PAC géothermiques, le forage soit désormais éligible au crédit d'impôt "devrait permettre à ce type d'équipement, dont le marché stagnait par rapport au reste du marché des PAC, de se développer fortement".

- CHAUFFAGE ÉLECTRIQUE. Le ministère Borloo a indiqué, la semaine dernière, que la future loi d'organisation du marché de l'électricité n'entraînerait aucune augmentation des tarifs de l'électricité lors de pics de consommation (saison hivernale ou pas), mais "pérenniserait" les tarifs heures creuses / heures pleines.

- PRIX. En 2009, les indices des prix à la consommation ont augmenté, en moyenne annuelle, de 0,1% en appareils domestiques de chauffage, de 1,9% en électricité et de 23,8% en réseaux urbains de chaud ou de froid, tandis qu'ils diminuaient de 2,8% en gaz de ville, de 8,2% en gaz liquéfiés et de 30,9% en fioul domestique. C'est ce qu'a annoncé l'Insee la semaine dernière.